Image not found or type unknown

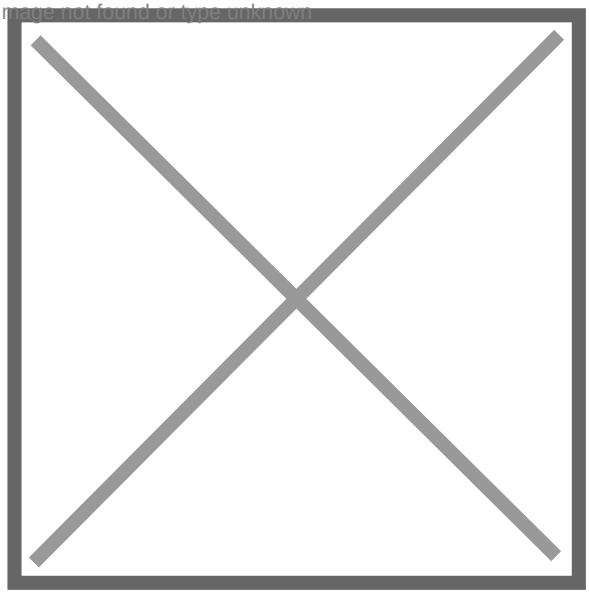

Le pére de mes enfants fait sa loie

Par **miamor**, le **28/03/2009** à **01:16**

Bonjour,

je suis une maman de 2 enfants de 9 et 5 ans , je suis séparé du pére depuis Mars 2004, il ne c'es présenter qu'à 1 seule audience celle de la garde des enfants. le 13 Décembre 2007.

Nous s'on n'avons eu d'autre pour la pention alimentaire, (qui ne me versse pas du tout) j'aie fait toute les démarche possible, porter plainte , redemander une audiance qui à était délibéré le 22 Octobre 2008 qui ne c'es encore pas présenter, mais qui stipule qu'il dois en versser à auteur de 100 € par enfant avant le 5 de chaque mois qui ne fait pas!

il es partis entre temps au Maroc pour soit disant se marié ce qui na pas fait celons c'es dires, il na donner aucune nouvelle à ses fille pendant à se jour 8 mois ni de pention alimentaire.

Et aujourd'hui par l'aide d'un gendarme à qui j'aie poser ma plainte pour le non pention alimentaire , la eu au tel aprés plusieurs jour d'éssais , ce gendarme lui parle , puis mon exe m'apel je reste surprise depuis 8 mois plus de signe de vie , me dit
" je viend prendre les filles se Week and"
Je te donne (soit disant) 200€ pour la pention alimentaire , (alors qui doit me la donner depuis bien lomgtemps!

Cette personne ne c'es jamais soucier de leur bien être, jamais participer au achats vestimentaire , chaussures rien il ne me donne rien !

Alors là je panique car mon compagnon et moi nous nous éfforçons de leur donner une vie stable car à chaque fois qu'il les prener en trés peux de temps ses filles et surttout quand il voulais la plus grande revenez débousoler et désagréable et manipuler!

De là je rapel l'officier me disant qu'il lui aait parler bref ....
Il me dit qu'il était dans ses droits malgré son absence et le non versement de pention

Je viend vers vous pour comprendre je suis totalement perdus on lui accorde tout les droits malgré sa lâcheté de ne pas se soucier de ses filles,et il es revenu en France sa fait 8 mois il habite pas loing de chez moi et na apeler ou éssayler de les voirs aucunes fois !
Et je dois me plier à lui juste une fois car il veux me donner 1 seule fois une pention alimentaire je trouve sa déguelasse je protége mes filles je ne les interdits pas de voir ou de parler à leur pére, juste les protéges de son absence et de ne pas faire son rôle de pére !

Merci je sui perdus et peur pour mes filles !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés